

D.2018.07.11.2.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

2 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

2.4 - Marché n° M3 2017 13340 M Reconnaissances géotechniques et diagnostics de chaussées- approbation du marché à conclure avec l'entreprise GINGER - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180711-20180711-2-4D-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2018
Date de réception préfecture : 11/07/2018

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical approuvait le programme de Toulouse Aerospace Express.
- Le mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération était confié à la SMAT par délibération D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017.

Le présent appel d'offres concerne les reconnaissances géotechniques et diagnostics de chaussées nécessaires aux études de conception des infrastructures de la 3^{ème} ligne de métro.

Les prestations comprennent :

- la réalisation de reconnaissances géologiques et hydrogéologiques,
- la réalisation d'essais géotechniques,
- la réalisation de divers autres travaux éventuels en relation avec ces reconnaissances,
- la caractérisation des enrobés bitumineux des chaussées impactées par l'opération dans le cadre de la circulaire du 15 mai 2013 relative à la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante.

La durée prévisionnelle du marché est de 48 mois.

S'agissant d'un accord cadre à bons de commande, les montants minimum et maximum sont respectivement estimés à 1 200 000,00 € HT et 4 800 000,00 € HT.

Le présent appel d'offres ouvert est lancé après avis d'appel public à la concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles 67, 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 mars 2018 aux publications du BOAMP et du JOUE et publié sur le site de Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 30 avril 2018 à 12h00.

Cinq candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. ALIOS
2. GEOTEC
3. HYDROGEOTECH
4. GINGER CEBTP
5. FONDASOL

La Commission d'Appel d'offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 12 Juin 2018, décidé :

- de retenir les candidatures suivantes :

1. GEOTEC
2. HYDROGEOTECHNIQUE
3. ALIOS
4. GINGER

- et de ne pas retenir la candidature suivante :

5. FONDASOL

La Commission d'Appel d'offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 03 juillet 2018, attribué le marché à l'entreprise **GINGER** pour un montant maximum de 4 800 000,00 € HT, le détail estimatif remis s'élevant à **1.465.297,75 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° **M3 2017 13340 M** avec **GINGER**.

.....

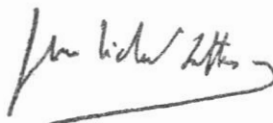
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **GINGER** le marché n° **M3 2017 13340 M** concernant les reconnaissances géotechniques et diagnostics de chaussées nécessaires à la réalisation du projet de la 3ème ligne du métro, pour un montant maximum de 4 800 000,00 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES